Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20230704-D14_2023-DE

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
60660 *Téléphone : 03.44.27.10.02* *Télécopie : 03.44.27.11.11*

DÉLIBÉRATION : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE

N°14-2023
Membres élus : 15
Présents : 9
Abstention : 0
Pour : 14- Contre : 0

Date de convocation :
29..06.2023
Date d'affichage
29.06.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures treize minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Maud LETURQUE, Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Christian TRIN, Madame Sandrine FASSI, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Sébastien GOUSSET, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Éric MANESSE.

Étaient absents excusés :
Monsieur Patrick NIODO donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET, Monsieur Laurent DEGLAVE donne pouvoir à Madame Maud LETURQUE, Madame Sandrine LE GOVIC donne pouvoir à Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Mikaël JEAN donne pouvoir à Madame Sandrine FASSI, Madame Maryline VIVIER donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS.

Était absent : Monsieur Kévin CLEROY.

Formant la majorité des membres en exercice,
Monsieur Christian est élu secrétaire de séance.

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Vu l'article L. 2121-21 du CGCT qui indique que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres permanente présidée par Mme le Maire pour la durée restante du mandat ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 060-216005942-20230704-D14_2023-DE

Considérant qu'après appel de candidatures, une seule liste a été présentée, composée comme suit :

Membres titulaires :
- Laurent DEGLAVE
- Sébastien GOUSSET
- Marine FILIPIDIS

Membres suppléants :
- Sandrine FASSI
- Christian TRIN
- Maryline VIVIER

Sont donc désignés en tant que titulaires :
- Laurent DEGLAVE
- Sébastien GOUSSET
- Marine FILIPIDIS

Sont donc désignés en tant que suppléants :
- Sandrine FASSI
- Christian TRIN
- Maryline VIVIER

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 04.07.2023

Le Maire
Nathalie VARLET

MAIRIE DE SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
60660